

Préambule

Dans un contexte de changement climatique, d'artificialisation des sols, d'érosion de la biodiversité et de limites planétaires sur les ressources naturelles, l'Ecopôle du Val d'Allier participe pleinement à l'ambition des territoires en transition et de ses habitants. **La préservation de la ressource en eau, de milieux naturels fonctionnels et de la biodiversité est le socle intangible de l'Ecopôle du Val d'Allier.**

Dans un site où la diversité des acteurs impliqués fait aussi la richesse du projet, la Charte constitue l'élément fédérateur des ambassadeurs et usagers de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Pour préserver ensemble l'Ecopôle du Val d'Allier et les ressources qui le caractérisent, la charte est un engagement moral sur les valeurs à respecter : « *savoir vivre sur le site et le faire vivre* ».

À l'origine de cette charte, un collectif d'acteurs responsables qui s'engagent et se rassemblent par les valeurs co-définies pour le maintien et le devenir de l'Ecopôle du Val d'Allier.

En la signant, vous devenez partie prenante de l'Ecopôle du Val d'Allier, vous vous reconnaissez dans cette Charte et vous vous engagez à mettre en œuvre les principes, méthodes et objectifs qui y sont énoncés. Vous êtes reconnus pour le faire. Alors pour soutenir l'Ecopôle du Val d'Allier, adhérez au réseau, partagez votre avis et venez expérimenter au service des communs.

I. Enjeux, valeurs et fondements de l'Ecopôle du Val d'Allier

● Description de l'Ecopôle, en quelques mots

L'Ecopôle est un site de 135 ha situé dans la plaine alluviale de la rivière Allier à Pérignat-ès-Allier et La Roche Noire, proche de centres urbains, entre la métropole de Clermont-Ferrand et l'arrière-pays du Livradois Forez. Il est composé d'anciennes carrières de sable et graviers, aujourd'hui renaturées, qui forment un espace de nature, préservé par la collectivité, pour l'intérêt général.



Figure : Cartographie du site, couverture administrative du territoire de projet, vue d'ensemble des espaces qui le composent

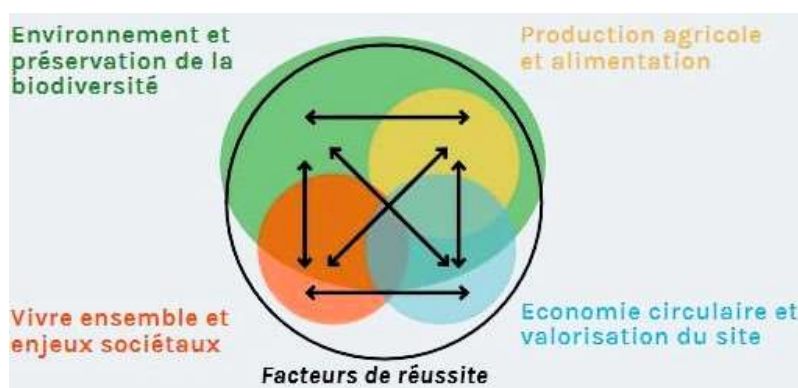
C'est un site naturel confronté à des problématiques écologiques et de fréquentation. Son accès est gratuit et ouvert à tous depuis 2017. L'Ecopôle est donc un bien commun que nous devons préserver et valoriser. Seuls certains usages réglementés peuvent y prendre place, en accord avec la présente charte.

● Un site protégé mais pas figé, à l'écoute de ses enjeux

Aujourd'hui l'Ecopôle est un site d'activités sur la transition écologique du territoire. Son objectif premier est de montrer que « la compatibilité des activités humaines et de la protection de l'environnement » peut être la voie d'un nouveau modèle de développement.

Cette ambition est retranscrite dans **4 piliers fondateurs** qui guident les politiques de gestion grâce au respect de principes d'aménagement, de pédagogie et d'innovation :

1. **Environnement et protection de la biodiversité** : améliorer la fonctionnalité des ZH, conserver une mosaïque d'habitats des milieux alluviaux, protéger l'hydrosystème pour la ressource en eau potable
2. **Production agricole et alimentation** : concourir à une alimentation saine et locale, faire émerger des opportunités d'emploi via l'espace test, méthodes de culture peu impactantes sur l'environnement
3. **Vivre ensemble et enjeux sociétaux** : faire de l'Ecopôle un site naturel gratuit de bien commun, animation et activité de pleine nature pour sensibiliser, créer des événements culturels et pédagogiques, mieux accueillir et informer les visiteurs
4. **Economie circulaire et valorisation du site** : réhabiliter les milieux naturels dégradés, structurer l'accueil du public, structurer les différents usages, sensibiliser au projet de revalorisation des carrières



● Valeurs fondamentales de l'Ecopôle du Val d'Allier

L'esprit de l'Ecopôle est basé sur des valeurs fondamentales qui doivent permettre de rassembler :

- C'est un espace partagé de ressources naturelles à préserver,
- Il accueille l'implication collective qui favorise le vivre ensemble,
- C'est un lieu de pédagogie et d'apprentissage,
- Il est ouvert à quiconque souhaite s'exprimer dans des actions compatibles avec ses 4 piliers.

II. Principes de gestion et d'utilisation de l'Ecopôle du Val d'Allier

L'Ecopôle s'inscrit dans un projet de valorisation de communs et reconnaît le droit à l'expérimentation. Pour cela, le rapprochement entre les problématiques écologiques et sociales et la participation citoyenne est particulièrement important.

● **Gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier**

La gestion de l'Ecopôle s'organise autour d'une solution à la fois écologiquement durable et socialement juste.

La gestion collective est confiée à plusieurs associations reconnues d'utilité publique. Les actions menées sont concertées et validées collectivement dans le cadre d'un schéma directeur établi pour les 10 ans à venir. La priorisation des actions est revue périodiquement.

Des gardes assermentés en lien avec l'association de pêche et des sentinelles bénévoles veillent et participent au contrôle des activités sur le site.

La société civile est vivement invitée à s'impliquer dans le projet et les usagers individuels ont la possibilité de participer à la vie du site.

● **Utilisation du site de l'Ecopôle**

Toutes les activités sont réglementées et les comportements de chacun doivent respecter les principes définis pour être cohérents avec les enjeux écologiques, les objectifs de gestion et le vivre ensemble.

Les associations utilisatrices et professionnels utilisateurs du site doivent impérativement adhérer à la charte et se faire ambassadeurs de l'Ecopôle du Val d'Allier pour la réalisation de leurs activités sur le site.

● **Un site ouvert à toutes les participations mais pas à tout !**

L'Ecopôle souhaite favoriser l'action citoyenne, aux côtés des collectivités, d'institutions mais aussi d'acteurs économiques.

En entrant sur l'Ecopôle (visiteur/utilisateur), je consens à le préserver et le respecter : espace naturel sensible (ENSIL), site Natura 2000, aire d'alimentation des captages d'eau potable de la métropole, espace de pêche eco responsable, zone agroécologique.

En venant sur l'Ecopôle, je me positionne en ambassadeur du site et je participe à la vie du site.

En venant sur l'Ecopôle je veille à la qualité du site.

III. Devenez acteurs de l'Ecopôle et participez à sa dynamique

La pluralité et la concertation des acteurs impliqués (élus, associations, acteurs économiques, institutions publiques, habitants et usagers individuels), la participation du plus grand nombre dans le projet et la valorisation, sont identifiées comme facteurs de réussite où chaque initiative pour atteindre les objectifs compte.

Vous êtes invité à vous engager pour l'Ecopôle, en adhérant à ses valeurs, et en les respectant.

Choisissez votre degré d'implication ! Vous pouvez nous rejoindre en tant que :

- simple usager force de proposition
- ou ambassadeur de l'Ecopôle
- ou encore membre actif

Pour intégrer le réseau de l'Ecopôle, chacun doit :

- s'impliquer pour la transition écologique du territoire de l'Ecopôle
- prendre en compte les 4 piliers fondateurs de l'Ecopôle dans chaque pratique et toutes les actions courantes
- prendre en compte et s'adapter aux règles définies sur le site pour protéger ses enjeux (biodiversité et ressources en eau)

- favoriser l'information, la transmission connaissance et la pédagogie à l'environnement
- garantir la cohérence du projet, son bon fonctionnement et le respect, la bonne entente des usages autorisés sur le site
- permettre la remise en question des actions mises en œuvre sous le filtre des principes d'aménagement

Pour participer au projet de l'Ecopôle, je donne mon avis et j'ai la possibilité de m'impliquer et de proposer des activités en lien avec les objectifs de l'Ecopôle.

Signature de la Charte

Le...

À Pérignat-ès-Allier